

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	15
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refusor la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JANVIER

A LA CHAMBRE

Séance de samedi. — Le garde des sceaux a déposé, au début de la séance, le projet de loi sur les associations qui avait été soumis, le matin, à l'approbation du conseil des ministres.

Ce projet est basé sur les principes suivants : « Liberté absolue quant aux personnes, restriction quant aux biens. »

Pour former une association, il suffira de faire une déclaration préalable entre les mains de l'administration et d'en obtenir récépissé.

Cette déclaration devra comprendre les noms des membres de l'association projetée et l'indication du but poursuivi.

En ce qui concerne les biens, les associations ne pourront posséder que les meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la profession de leurs membres, qu'il s'agisse d'associations ayant pour but l'enseignement, les œuvres charitables, l'industrie, etc.

Les tribunaux seront chargés, en cas de contestation, d'apprécier si les meubles et immeubles possédés par des associations ne dépassent pas leurs besoins professionnels.

En vue d'assurer le respect des lois et l'exercice des droits conférés à tout citoyen français, l'autorité judiciaire a le droit de pénétrer dans les locaux des associations.

Des dispositions spéciales sont prises vis-à-vis des associations qui comprennent soit une majorité de membres étrangers, soit des étrangers comme directeurs ou administrateurs, ainsi que vis-à-vis des associations qui dépendent d'autres associations établies à l'étranger.

Ces diverses catégories d'associations pourront être dissoutes par un décret du Président de la République, délibéré en conseil des ministres.

En cas d'une dissolution d'une association de ce genre, les membres qui refuseraient de se disperser seraient passibles de peines variant entre six jours et deux ans de prison.

Comme on le voit, ce projet ne fait aucune allusion aux associations religieuses. Seraient-elles exclues du droit commun ?

Et quelle sera leur situation vis-à-vis de la loi ? C'est ce qui sera établi sans nul doute au cours de la discussion du projet.

CASUISTIQUE GOUVERNEMENTALE

Il y a un prix fait pour les petits pâtés. Le Conseil municipal en a fait un autre pour ses menues brioches, c'est-à-dire pour ses subventions aux grévistes de tout ordre. Ce prix est de 10,000 francs, chiffre rond qui s'applique indistinctement, non à toutes les grèves, mais à toutes les catégories de grévistes.

Le *distingo* est subtil. La fermeté bien connue du gouvernement ne lui permettrait pas d'autoriser une subvention à une grève ; mais elle lui permet d'autoriser le vote de fonds destinés à secourir les misères qui résultent des grèves.

Les 10,000 francs que le Conseil municipal vient de voter, non pour entretenir la grève des cochers de l'urbaine — ce serait abominable — mais pour entretenir les grévistes — ce qui est bien différent ! — ont passé comme une lettre chargée à la poste de l'Hôtel de Ville.

M. le préfet Poubelle a émis, pour la forme, quelques timides réserves dont il ne sera pas tenu compte, naturellement.

La casuistique gouvernementale a été imaginée pour ce genre de votes et de circonstances.

En fait, les 10,000 fr. serviront à prolonger la grève.

Cette grève, sans doute, entraîne, comme toutes les autres, de navrantes misères, mais, suivant la juste remarque des *Debats*, ce sont là des infortunes volontaires auxquelles les grévistes peuvent mettre fin en reprenant le travail, tandis qu'un grand nombre d'autres ne le sont pas. Ce n'est pas à celles-ci que s'intéresse le Conseil municipal ; l'argent des contribuables serait, pourtant, mieux employé à secourir les unes que les autres. Mais ce n'est pas l'avis de la majorité du Conseil. On peut ne pas s'incliner comme citoyen ; comme contribuable, il faut payer.

Le gouvernement n'a pas pris de décision, dans le Conseil tenu à l'Élysée, sur l'ajournement à une date ultérieure des élections municipales qui doivent avoir lieu le 4^{er} mai.

Cette question fait l'objet de vives discussions dans le parlement. Les partisans de l'ajournement paraissent être en majorité.

Le Président de la République a reçu de la reine d'Angleterre le télégramme suivant :

« Monsieur le Président de la République française,
» Je suis bien sensible aux paroles de sympathie que vous m'adressez à l'occasion du malheur qui vient de frapper ma famille et mon pays dans des circonstances particulièrement tragiques et émouvantes.

» VICTORIA R. I. »

LE DUC DE CLARENCE

Albert, duc de Clarence et Avondale, fils aîné du prince de Galles, est mort, après une courte maladie, au moment où, sortant de l'obscurité qui enveloppe les débuts des princes, il avait, par son prochain mariage avec la princesse Marie de Teck, acquis une espèce de popularité.

Né en 1864, il avait en 1877 été nommé cadet à bord du *Britannia* où il avait fait le stage habituel de deux ans. En 1879, il s'embarquait à bord de la *Bacchante* et visitait les Indes occidentales, le cap de Bonne-Espérance et l'Australie, l'Égypte et la Palestine. Ces voyages durèrent trois ans. En 1883, il poursuivait ses études au collège de la Trinité à Cambridge et fréquentait pendant les vacances l'Université de Heidelberg. Il aborda ensuite les études militaires au camp d'Aldershot. En 1885, il avait

publié avec son frère Georges le journal de leur voyage à bord de la *Bacchante*.

Le duc de Clarence n'était pas un inconnu en France. Non-seulement il est venu souvent à Paris, mais il y avait un autre souvenir qui nous attachait à lui. On sait qu'il a dû épouser une princesse de la maison de France, et que les convictions religieuses de cette princesse ont seules empêché cette union aussi désirée en Angleterre qu'en France. L'Angleterre, bien que revenue en partie de ses anciennes préventions, ne peut encore admettre une reine catholique, et surtout des princes royaux de notre religion.

Il fallait une loi pour autoriser un prince héritier à épouser une princesse catholique, et cette loi....

— Je serais ravi qu'elle fût votée, disait un député anglais, mais je n'oserais pas la voter.

Il y a un mois que le duc de Clarence, qui depuis lors n'avait plus songé à se marier, s'est décidé à faire un nouveau choix, à l'instigation de la reine, sa grand-mère. Il était donc fiancé à la princesse Marie de Teck, petite-fille du duc de Cambridge, sa cousine au neuvième degré.

On sait que le duc de Cambridge, général en chef de l'armée anglaise, est le neveu du dernier roi de Hanovre, et le petit-neveu de Guillaume IV, roi d'Angleterre, et du duc de Kent, père de la reine Victoria.

Le duc de Cambridge est actuellement avec le duc de Cumberland, son cousin-germain, le seul représentant mâle de cette grande et illustre maison des Guelfes qui régnait en Angleterre et en Hanovre depuis 1714, et ne s'était partagé les deux royaumes qu'en 1837, à l'arrivée au trône de la reine Victoria, le Hanovre étant fief mâle.

La reine Victoria a eu une postérité nombreuse, quatre fils et quatre filles, et une quantité innombrable de petits-enfants. La Constitution anglaise, qui est la même que celle de l'Espagne pour la succession au trône, établit le droit de primogéniture avec successibilité des femmes, à défaut d'héritier mâle. C'est ainsi que la reine Victoria a hérité du trône de préférence au frère cadet de son père, le prince Ernest-Auguste, qui fut régner en Hanovre.

Si le prince de Galles venait aujourd'hui à perdre ses deux fils, la couronne passerait, après lui, à sa fille aînée la princesse Louise, qui a épousé le duc de Fife. Cette princesse, quoique ayant épousé un simple particulier, n'a pas renoncé à ses droits éventuels, comme sa tante, la princesse Victoria qui épousa le prince Frédéric de Prusse et est aujourd'hui l'impératrice douairière d'Allemagne.

Ainsi la couronne d'Angleterre se transmet à travers les siècles, de famille en famille, des Stuarts chassés par le protestantisme à la maison d'Orange, puis à la maison de Hanovre, aujourd'hui à la famille des Cobourg-Gotha, demain peut-être à une autre. Et la fidélité du peuple anglais demeure la même, parce qu'elle fait sienne ces maisons princières et met le droit monarchique au-dessus et en dehors des querelles politiques.

Cette maladie du duc de Clarence a fait naître la plus vive émotion en Angleterre, bien

que le prince fût encore peu connu ; elle a fait voir ce loyalisme anglais qui est vraiment digne de notre admiration.

LE CARDINAL MANNING

Tous les journaux anglais consacrent de longs articles au cardinal Manning :

« L'Eglise de Rome, dit le *Times*, vient de perdre le dernier des deux hommes éminents qu'elle a détachés de l'Eglise anglicane.

» Ces deux hommes, Manning et Newman, exercèrent sur leur génération une influence sans exemple. Le cardinal Newman était le plus remarquable des deux au point de vue de la profondeur de l'intelligence et de l'affabilité du caractère. Ce qui distinguait le cardinal Manning c'était l'énergie indomptable avec laquelle il lutta contre l'Anglicanisme. »

La Réforme de Bruxelles :

« A l'heure actuelle, Manning était une des plus remarquables figures du siècle ; il n'avait « que 83 ans » et son activité prodigieuse, son énergie intellectuelle et morale, l'austérité de sa vie, permettaient d'espérer pour lui de longues années encore.

» Heureusement pour sa gloire, Manning n'était pas absolument un ultramontain, c'était un philosophe éminent, un esprit assoiffé de justice et, dans le domaine social, un radical dans toute la force du terme, voire même un socialiste ; il prit part à toutes les œuvres humanitaires en Angleterre, rappelant ses compatriotes au socialisme des premiers temps de l'Eglise. »

Le cardinal Manning, fils d'un négociant de Londres, membre du Parlement, était né à Totteridge, dans le comté de Hertford, le 15 juillet 1808.

Après de brillantes études à Oxford, il entra dans le clergé anglican, se distingua par son talent d'orateur et devint successivement recteur de Lavington et de Graffham en 1834, et archidiacre de Chichester en 1840.

En 1851, trois ans après la décision du fameux cas Gorham, dont la solution répugnait à ses convictions, il entra dans l'Eglise catholique romaine et reçut la prêtrise ; en 1857, il fonda à Bayswater la congrégation ecclésiastique des Oblats de Saint-Charles Borromée. Le grade de docteur en droit canon lui fut conféré à Rome, ainsi que l'office de prévôt de l'archevêché catholique de Westminster, le titre de protonotaire apostolique et de prélat domestique du Pape.

Après la mort du cardinal Wisemann, Mgr Manning fut consacré archevêque de Westminster le 8 juin 1863. Le pape Pie IX le créa cardinal, le 15 mars 1875, au titre céleste des SS. André et Grégoire.

Le D^r Manning avait écrit quatre volumes de sermons et d'autres œuvres avant 1850 ; depuis cette date un grand nombre d'ouvrages se sont succédés sous sa plume, principalement sur des opérations de doctrine ou ayant trait à la situation de l'Eglise catholique romaine en Angleterre.

Le cardinal Manning était membre de la com-

mission royale des maisons et du travail ouvriers, qui fut fondée en 1884-85 sous la présidence du Prince de Galles. Le cardinal était aussi membre de la commission d'Éducation depuis 1886, etc.

La célébration du jubilé épiscopal de Mgr Manning avait eu lieu le 8 juin 1890.

Homme d'action et de prosélytisme avant tout, le cardinal Manning était dans l'Angleterre protestante un des hommes les plus populaires et les plus écoutés.

INFORMATIONS

M^r LAVIGERIE

Une dépêche d'Alger annonce que le cardinal Lavigerie n'a pas quitté de cet hiver le séminaire de Notre-Dame d'Afrique et n'est pas allé à Biskra, comme il le fait chaque année à cette époque. Son entourage ne serait pas sans inquiétude sur sa santé.

Le cardinal n'a pas appris de suite la nouvelle de la mort des cardinaux Manning et Siméoni; c'est une règle pour l'entourage du primat d'Afrique, de ne jamais lui communiquer une mauvaise nouvelle, arrivât-elle par télégramme, après quatre heures du soir, afin de ne pas troubler ses nuits. Il savait que le cardinal Manning était malade; il parlait souvent de lui et se plaisait à rappeler la haute situation que l'archevêque de Westminster occupait dans son pays.

On pense que la mort du cardinal Siméoni sera encore plus sensible au prélat.

L'Union républicaine de Mâcon écrit que le maire de Curdin a fermé l'église de la commune, et que les bancs et les chaises de l'église seront mis en vente aux enchères sous peu de jours.

Cette mesure aurait été prise parce que, dit le correspondant de ce journal, « malgré la délibération du Conseil municipal pour faire cesser tout service religieux, le curé de La Chapelle-au-Mans continuait à venir tous les mercredis nous assourdir par le son de la cloche, appelant la demi-douzaine de vieilles bigottes qui forme son auditoire habituel. »

Il s'agit sans doute d'une commune qui n'a qu'une chapelle de secours.

LA SUCCESSION DU GÉNÉRAL BOULANGER

On écrit de Bruxelles :

« Lundi dernier, a eu lieu chez M^e Fontana, notaire, rue Royale, la réunion des légataires du général Boulanger désignés dans son testament comme pouvant choisir, à titre de souvenir, l'objet qui leur conviendrait parmi ses meubles, armes et bijoux.

» M. Fontana a exposé aux légataires, dont plusieurs étaient représentés par des mandataires, entre autres Henri Rochefort, qui avait

donné ses pouvoirs à M. Vervoort, que les héritiers du général Boulanger s'étaient mis d'accord pour exécuter ses dernières volontés, autant qu'il était possible; que le général ne laissait pas de dettes antérieures, comme il le déclarait dans son testament, mais que la succession était pourtant grevée d'un passif formé du bail de son hôtel, des impositions, des frais de succession et de quelques autres, le tout montant à 25,000 fr. et que l'actif, composé uniquement du mobilier, était estimé à 35,000 fr.

» M^e Fontana invitait donc les légataires à se montrer modestes dans leurs choix.

» La recommandation était pour la plupart des personnes inutiles; leur choix était préalablement fait, et presque toutes demandaient un objet de peu de valeur, mais qui avait été porté quotidiennement par le général ou lui avait servi d'une manière journalière. Seul, M. Barbier avait par lettre demandé le grand tableau de la Revue du 14 juillet, une tapisserie ornant le cabinet de travail et un autre objet de valeur.

» Les autres se sont bornés à choisir des épingles de cravates estimées 15 francs sur l'inventaire; un réveille-matin que le général prenait soin de remonter tous les jours; l'encrier en cuivre poli que M. Vervoort était chargé de demander au nom de Henri Rochefort, ayant été pris par M. Dutemps, le mandataire du rédacteur en chef de l'*Intransigeant* a réclamé le binocle du général.

» Le revolver avec lequel le général s'est tué est depuis sa mort en la possession de M^{lle} Griffith.

ÉTRANGER

EN EGYPTÉ

On télégraphie du Caire, 17 janvier :

« Le Khédive a été reçu à l'arrivée du train, par la maison khédiviale, puis il s'est rendu, escorté d'un escadron de cavalerie, à la place Abdin.

» Un escadron de dragons, trois divisions d'infanterie avec l'artillerie montée et toutes les troupes anglaises et égyptiennes l'y attendaient et lui ont rendu les honneurs à son arrivée en présentant les armes.

» Le premier ministre a donné lecture de la lettre du grand vizir annonçant la nomination, par le sultan, d'Abbas comme khédive d'Égypte.

» La lecture terminée, les troupes ont présenté de nouveau les armes, la musique anglaise a joué l'hymne national turc et la musique égyptienne a entonné l'hymne khédivial.

» Puis le nouveau Khédive a passé la revue des troupes, qui l'on salué de leurs acclamations.

» Abbas-Pacha est rentré ensuite dans le

palais, où le corps diplomatique lui a été présenté.

» Le Khédive a quitté peu après le palais d'Abdin, toujours escorté par la cavalerie, et a rendu visite à la reine-mère.

» Une foule immense bordait la route dans toute sa longueur entre la gare et le palais; les toits des maisons étaient garnis de curieux.

» Le corps diplomatique, le clergé, les fonctionnaires égyptiens et les membres du conseil législatif occupaient les tribunes officielles dressées de chaque côté de l'entrée du palais.

» Abbas-Pacha a fait une excellente impression à la réception des diplomates et des ministres au palais d'Abdin. »

LE DUC DE CLARENCE

Londres, 17 janvier.

Les obsèques du duc de Clarence sont officiellement fixées à mercredi, midi, dans la chapelle Saint-Georges, à Windsor.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Le temps n'a pas été mauvais hier, la température était moins rigoureuse et les promeneurs se seraient volontiers mis en mouvement; mais l'administration avait négligé d'approprier les rues et d'enlever les tas de neige que les particuliers avaient amassés pour dégager l'entrée de leur demeure.

Il ne manque cependant pas d'ouvriers sans ouvrage depuis plusieurs semaines, qui ne demanderaient pas mieux de gagner quelques sous, afin de ne pas recourir à la charité privée et au Bureau de bienfaisance.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Nicolas Roussel (veuf), rentier, et Marguerite-Jeanne Dewulf, sans profession, tous deux à Saumur.

Charles Gasnier (veuf), propriétaire, à Saumur, et Suzanne-Louise-Elisabeth Baquié, sans profession, à Châtellerault.

Jules-Aimé Macé (veuf), chapeletier, et Eugénie-Clémentine Muns (veuve), chapeletière, tous deux à Saumur.

François Roche, cultivateur, à Corzé (Maine-et-Loire), et Louise-Eugénie Rateau, domestique, à Saumur.

UNE CINQUANTAINE

M. et M^{me} Leroy, propriétaires à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, ont célébré aujourd'hui 18 janvier, à 8 heures, en l'église de Nantilly, leurs noces d'or. Ils étaient assistés de parents

et d'amis, heureux de témoigner leur sympathie aux bons vieillards. M. et M^{me} Leroy se sont mariés en janvier 1842.

LE COLONEL DE CLÉRIC

Parmi les nouveaux chefs de corps qui ont passé à Saumur, nous devons citer M. de Cléric (Alfred-Louis-Edgard), qui vient d'être promu colonel et désigné pour commander le 24^e régiment de dragons, à Dinan. Né le 4 août 1841, à Saint-Martin-le-Beau (Indre-et-Loire), il compte 32 ans de services et 3 campagnes.

Entré à l'École spéciale militaire le 31 octobre 1859, il en sort le 1^{er} octobre 1861, avec le grade de sous-lieutenant au 2^e régiment de lanciers. Du 1^{er} novembre 1862 au 30 novembre 1863, il suit les cours de l'École de cavalerie, est nommé lieutenant en 1866, et revient à Saumur le 18 octobre 1869 en qualité de lieutenant instructeur.

Promu capitaine et classé à son ancien régiment le 12 mars 1870, M. de Cléric est désigné, le 16 du même mois, pour remplir à Saumur les fonctions de capitaine écuyer.

Mais, le 7 novembre 1870, le capitaine de Cléric fut affecté au 5^e régiment de marche de dragons, qui venait d'être organisé à Angers....

Après la guerre, le 5^e régiment de marche de dragons fut fondu avec le 5^e de dragons, et M. de Cléric resta à ce régiment jusqu'au 20 novembre 1872; à cette date, il revint comme écuyer à l'École de cavalerie de Saumur.

Désigné, le 13 novembre de l'année suivante, pour remplir les fonctions de capitaine instructeur au 9^e dragons, le capitaine de Cléric ne quitta le régiment qu'au mois d'août 1874, pour retourner à l'École d'application de cavalerie, où, pendant un peu plus de quatre ans, il rendit les services les plus distingués comme capitaine instructeur.

M. de Cléric était lieutenant-colonel du 4^e régiment de cuirassiers depuis le 13 janvier 1887, quand le décret du 29 décembre dernier l'a placé comme colonel à la tête du 24^e régiment de dragons.

LES ERREURS JUDICIAIRES

Nous lisons dans la *Dépêche* au sujet d'une arrestation dont nous avons parlé :

« On sait qu'un projet de loi sur les erreurs judiciaires est, en ce moment, soumis à la Chambre. Le fait suivant vient d'apporter une nouvelle preuve de son opportunité.

» Un de nos compatriotes, originaire d'Esvres, le sieur Serrault, Gabriel, était arrêté, il y a quelques jours, à Paris, sous la prévention d'abus de confiance, commis à Saumur, au préjudice de la compagnie Singer.

» Vainement, Serrault protesta de son innocence et donna les preuves de l'erreur commise à son préjudice.

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Il tira un carnet de sa poche et griffonna quelques lignes, effaçant, récrivant, corrigéant. A la fin, honteux, comme à regret, il présenta à Gaétane une copie de ce barbouillage. Elle lut avec un peu de dédain, puis :

— Mais c'est à peu près le sonnet d'Arvers que vous avez écrit là. Je ne demandais pas un plagiat... Et encore un plagiat mal fait; pardonnez-moi ma franchise brutale, je suis implacable quand il s'agit de l'art. Et d'abord vos rimes (qui sont d'un pauvre, par parenthèse!) ne se retrouvent pas semblables dans les deux premiers quatrains; votre sonnet ne sonne pas, bref! Et puis, grâce ne s'accorde pas avec « que je fasse », l'une est une rime longue, l'autre brève. *Allurant et charmant*, pure indigence. Ah! un hiatus formidable; de la versification que vous négligez; et puis un hémistiche mal coupé :

Chemin que je suis en soupirant auprès d'elle.

Enfin, je suis fâchée de vous le dire, mais je préfère l'œuvre d'Arvers.

— D'Arvers?

— Oui, cet adorable sonnet que vous avez voulu copier maladroitement. Il est si beau qu'on l'a mis en musique; je vous le chanterai ce soir, si le cœur vous en dit. Vrai, je vous aurais cru plus fort, ou tout au moins incapable de fautes si grossières. Il est vrai que je ne vous ai pas donné trente jours pour travailler, mais trente minutes.

— Trente jours, pensa Olivier; est-ce qu'elle saurait que la *Prêtresse* a été laissée dans mes mains ce laps de temps?

— Ainsi, reprit-elle, c'est donc à moi, une ignorante en poésie, à vous faire remarquer vos écarts? Je crois que je me sentirais capable de vous tourner un sonnet meilleur que le vôtre.

— Je n'en doute pas, Mademoiselle, dit Olivier, qui se croyait sur un siège de feu.

— Tenez, prenons pour sujet *Vengeance*, voulez-vous? Je vais écrire cela et vous le garderez en souvenir de moi.

Heureusement pour lui, Mme de Murière donna le signal du retour à la maison, car l'heure du dîner approchait et l'on désirait en-

tendre un peu de musique.

— Ce sera pour une autre fois, dit Mlle de Saint-Maur, qui ne tenait pas son ennemi quitte à si bon compte.

— Que faisiez-vous donc tous les deux? s'écria M. de Murière, qui trouvait que son interlocuteur ne l'écoutait plus et tenait ses yeux fixés avec inquiétude sur le groupe formé par Olivier et Gaétane.

— Je donnais une leçon de sonnet à M. Olivier; c'est un talent qui lui manque que la poésie légère, on ne peut pas tout avoir.

— Oh! oh! se dit Jeanne de Murière en regardant sa cousine du coin de l'œil, voilà que Gaétane s'humanise avec ce jeune homme qu'elle ne pouvait souffrir. Est-ce qu'ils vont faire la paix, maintenant? Et Pierre a accaparé ce pauvre Dargal, qui doit être torturé de jalousie.

Non, Dargal n'était pas jaloux, parce qu'il connaissait trop bien celle qui venait de lui donner, quelques instants auparavant, sa vie et son âme dans un regard. Seulement il se demandait pourquoi ce tête-à-tête prolongé et pourquoi ce sourire cruel aux lèvres de Gaétane?

Elle lui fit l'effet d'une jolie chatte jouant

avec une souris.

Quant à Olivier, il se disait :

— C'est bien Antoinette Revol, la jeune fille du wagon; elle me cachait alors son véritable nom, et ce défaut que j'avais remarqué dans sa démarche a disparu. Quoi! c'est elle que j'ai dépoignée? Elle, Gaétane de Saint-Maur! Et pourquoi m'a-t-elle trompé? Elle m'a reconnu dès le premier jour; les femmes seules ont ce don de se rappeler, tout en feignant d'avoir oublié. Mais alors, pourquoi ne me démasque-t-elle pas? Sans doute, elle craint le bruit d'un procès autour de son nom aristocratique. Ou bien...

Le fat, il osait penser :

— Peut-être m'aime-t-elle, et alors... elle pardonne... On a vu de ces choses-là : c'est si bizarre, les femmes! Certes, à l'entendre, on la dirait mon implacable ennemie, car elle me persille, il n'y a pas à dire; mais enfin, dans quel but m'épargne-t-elle d'un autre côté? J'ai voulu m'attribuer le talent, le génie, qui s'imposent, et que je n'ai pas; j'ai volé la place d'un autre; j'ai joué un rôle dangereux; que faire à présent? M'éloigner de cette maison? Je ne le puis, j'aime Mlle de Saint-Maur; sa vue est devenue nécessaire à mon existence. Tout

On le laisse douze jours au dépôt sans l'interroger, et lorsqu'eut lieu enfin cette formalité, ce fut pour être menacé par un substitut qui ne voulait rien entendre.

Enfin, sur une lettre pressante écrite par Serrault au procureur de la République, le pauvre diable fut mis en liberté.

C'est fort bien, seulement il eut été beaucoup plus simple de vérifier immédiatement, ce qui était facile, l'erreur commise, et de ne pas causer un préjudice aussi sérieux à un innocent.

Le coupable du même nom et qui avait avec Serrault une certaine ressemblance a été arrêté.

La production des Vins et des Cidres en 1891

(Suite et fin)

L'Indre-et-Loire, qui possède 20,000 hectares de vignes de plus que le Maine-et-Loire, et cultive les mêmes cépages, tout en ayant une augmentation de 428,503 hectolitres sur sa récolte de 1890, produit au total 868,000 hectolitres, soit 44 hectolitres et demi par hectare.

La Loire-Inférieure, avec un tiers de moins de vignes que l'Anjou, et son gros plant, a récolté 915,000 hectolitres, soit un peu plus de 30 hectolitres par hectare, tandis qu'en 1890 sa production ne dépassait pas 20 hectolitres à l'hectare.

La Gironde, avec ses splendides domaines de vignes franches de pied et franco-américaines, aménagés sur les coteaux, dans la plaine et au milieu des palus, a produit 2,448,000 hectolitres ou 17 hectolitres par hectare.

L'augmentation qui a favorisé certains départements est due aux influences climatiques incontestablement, pour une part, mais aussi aux meilleurs soins culturels qui sont donnés aux vignobles. Le fait est notoire pour le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, l'Indre-et-Loire, la Gironde, etc. Les vigneron, sollicités par les organes du service phylloxérique de ces départements, sont sortis de la somnolence dans laquelle ils se complaisaient depuis si longtemps, accoutumés qu'ils étaient à voir leurs celliers se remplir sans effort intellectuel de leur part.

Ils ont compris qu'il fallait enfin se mouvoir un peu pour lutter contre les microbes de toute nature, et que la vigne avait besoin d'une aussi bonne alimentation que le blé ou les choux.

Ils se sont décidés à faire quelque chose, mais qu'ils ne crient pas trop haut victoire et surtout qu'ils ne s'endorment pas sur les positions conquises, car ils verraient bientôt l'ennemi s'emparer de la place et en rester définitivement le maître.

Que les vigneron de notre pays réfléchissent à ce qui s'est passé dans la Champagne, où la raconter à mon frère, il est de bon conseil? Non, oh! non, jamais; Jean n'a de cher au monde que son honneur; il me renierait encore et me forcerait auparavant à rendre à Gaétane-Mikaël la gloire que je lui ai volée. Non, cent fois non.

Pendant qu'il songeait ainsi, Gaétane l'observait, et le jeune homme baissa les yeux sous ce regard méprisant, ce regard de femme plus coupant qu'un coup de fouet.

La petite société s'échelonnait le long de l'avenue assombrie; la température brûlante du jour devenait plus douce; le soleil couchant jetait des reflets roses sur les visages, mais un souffle de tempête courbait les arbustes et les fleurs; cependant le ciel restait bleu, car on sait combien peu de temps il faut aux orages du Midi pour se former.

Gaétane songeait, en ouvrant le piano, devant lequel elle allait s'asseoir:

— Je dévoilerai cet homme, je lui arracherai son masque menteur, comme je voudrais lui arracher le cœur; je le trainerai dans la boue dont il est pétri, non pour me glorifier et m'élever sur ses ruines, mais pour venger Mikaëla.

Le diuier eut lieu sans entrain; les jeunes

production a été à peine de 41 hectolitres avec 70,000 ceps par hectare, alors qu'en Maine-et-Loire on récolte 20 hectolitres avec 6,000 ceps en moyenne.

La vendange a été manquée parce que les façons culturales ont été données au vignoble en temps importun, parce que les vigneron champenois se sont refusés à lutter contre les cryptogames qui détruisent à la fois les pampres, le raisin et le sarment.

Nous ne saurions, cependant, plaindre cette province d'avoir été si mal partagée, parce que nous estimons que ces vigneron et ces négociants en vins feraient beaucoup mieux de soigner leurs vignes, que d'entreprendre contre l'Anjou une lutte fratricide.

Ce n'est pas que le Syndicat des vins de Champagne a précisément réussi dans son entreprise, car s'il gagne les procès qu'il engage devant les tribunaux contre les vins mousseux de Saumur, ceux-ci prennent d'année en année une plus grande place sur le marché intérieur et sur le marché d'exportation, grâce à leur bonne fabrication.

La sentence du consommateur vaut, dans l'espèce, à coup sûr, beaucoup mieux que l'arrêt d'une Cour de justice.

La production du cidre en 1891 est inférieure de près de deux millions d'hectolitres à celle de 1890, et de trois millions et demi d'hectolitres à la production moyenne des dix dernières années.

Ce n'est pas que la pomme manque, mais les fruits ne sont pas développés.

Le Maine-et-Loire fait exception à la règle; il est en augmentation de 44,000 hectolitres sur la production de 1890.

Nos voisins de la Mayenne et de la Sarthe sont dans le même cas que nous. Ils gagnent 250,000 et 300,000 hectolitres sur leur production de 1890.

Les départements bretons supportent en grande partie les effets de la diminution, tandis que la Normandie, pour une partie seulement, bénéficie de gros excédents sur sa production antérieure.

Aux causes générales de diminution, résultant des conditions défavorables de végétation et de développement des fruits, il convient d'ajouter les ravages de l'anthronome.

A. BOUCHARD.

BILLETS DE BANQUE

La Banque de France étudie depuis quelque temps une transformation complète du papier-monnaie.

Les diverses coupures seront assez semblables dans leur aspect général et différenciées seulement par les dimensions.

Il s'agit de donner à chaque valeur une couleur différente, obtenue soit par la teinte du papier, soit par la superposition de plusieurs

gens mangeaient du bout des dents, causaient du bout des lèvres; Gaétane était silencieuse. Les convives plus âgés faisaient seuls honneur à la table recherchée des Murière, et Mme Jeanne conservait son éternelle gaieté.

Bientôt les nuages accumulés subitement à l'horizon déversèrent une pluie furieuse. Il devint impossible aux hôtes de la villa de retourner chez eux par cette tempête vraiment sauvage; la maison était assez vaste pour les loger tous, on organisa les chambres d'amis à cet effet.

Seul, Olivier feignit de vouloir partir malgré l'orage, il dut céder aux sollicitations de tous.

Enfin, le tonnerre cessa de gronder et la pluie de tomber; mais, pendant cette nuit tourmentée, les deux frères et Gaétane ne purent clore les yeux.

(A suivre.)

Comme quoi tout est relatif. Un Lapon, qui va visiter un de ses amis, voit à sa porte un traîneau chargé de malles. — Tu vas donc faire un voyage? lui dit-il. — Oui, mon ami; j'ai une bronchite. Mon médecin m'envoie dans les pays chauds et je vais passer l'hiver... à Moscou!

fonds de garantie tirés en chromotypographie.

En outre, on chercherait un papier plus résistant que celui actuellement employé.

Ce sont les billets de cent francs qui seront tout d'abord transformés, si ces études donnent les résultats que l'on en attend.

A l'occasion du nouvel an, M. Daniel Wilson a envoyé sa carte à tous les électeurs du canton de Montrésor (Indre-et-Loire).

Il espère se rallier ainsi un certain nombre de voix au moment de l'élection au Conseil général, où il paraît décidé à poser sa candidature.

Nous apprenons que les comités conservateurs du Finistère, dans une réunion tenue samedi, ont définitivement choisi M^r d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, comme candidat à la succession législative de M^r Freppel.

Dernières Nouvelles

Paris, 18 janvier, 12 h. 40 soir.

Le nouvel évêque d'Angers

Suivant le *Figaro*, l'abbé Follioley, proviseur du lycée de Nantes, serait nommé évêque d'Angers.

M. Nieuwerkerke, ex-surintendant des Beaux-Arts sous l'Empire, vient de mourir. HAVAS.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. Rideau: 8 h. 1/2
Direction: H. DAVID.

LUNDI 18 Janvier 1892

Première Représentation du GRAND SUCCÈS

MISS HÉLYETT

Opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime BOUCHERON, musique d'AUDRAN.

Cette opérette, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, le 17 octobre 1890, a dépassé aujourd'hui la 500^e représentation. — C'est un succès sans précédent.

DISTRIBUTION

Paul Landrin, peintre, MM. Vaulier; — Puycardas, toréador gascon, Brun; — Smithson, pasteur américain, Leprin; — James Richter, négociant de Chicago, Bisson; — Bacarel, peintre, Beaumont; — Gandol, peintre, Peyronnet; — Le général Rastr, Lévy; — Miss Hélyett, M^{mes} Sauvaget; — Manuela, Portulier; — La senora Fernandez, Puthié; — Norette, Théo-Léon; — Ida, Darcy; — Rosa, Busseine; — Margot, Manon; — Toto, Delpierre; — Adèle, Régnard; — Estelle, Hulet; — Lisette, Delabryère.
Au 2^e acte, *Le Parc et le Casino*, décor nouveau peint par M. Allain.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 janvier 1892.

La liquidation de quinzaine au parquet s'opère facilement grâce à l'abondance de l'argent et au découvert qui existe sur un grand nombre de valeurs. Le 3 0/0 ancien soutenu par les demandes du comptant remonte à 95.27. Le nouveau gagne 15 centimes sur son coupon, à 94.45; le 4 1/2 est toujours recherché à cause de son coupon qui se détache le 1^{er} février prochain.

La Rente Italienne gravite autour de 90 fr. L'Extérieure est faible à 62 3/8. Le change à Madrid continue à s'aggraver. Les baissiers profitent de la crise portugaise qui ne se dénoue pas pour peser sur le 3 0/0 qui cote 29 13/16. Le Rouble étant mieux tenu à Berlin les Fonds Russes se relèvent, le Nouveau Russe à 75 3/4 et l'Orient Russe à 63 7/8.

La liquidation des valeurs au parquet s'opère facilement, aussi est-ce la fermeté qui domine. Le Crédit Foncier reste à 4,215 fr. La Banque de Paris, qu'on croit à tort engagée dans les affaires espagnoles et portugaises, cote 680. La Société Générale est immobile à 475. Le Crédit Lyonnais a de bonnes tendances à 803.

Les actions des Voies ferrées Economiques ont des demandes à 530 fr. Valeurs en Banque. — Les actions de l'Electra se négocient à 55 fr. Le gouvernement péruvien vient de procéder à l'installation officielle des représentants de la Compagnie qui ont immédiatement commencé les travaux.

On annonce pour le 27 janvier courant l'émission de 120,000 obligations de la Compagnie des Chemins de fer Ottomans Economiques en Syrie.

Le joujou devient gai.

Extrait d'un catalogue pour étrennes: « Chemins de fer à catastrophes avec tunnels, collisions, ruptures de pont, déraillements.

Assortiment complet de victimes dans toutes les positions.

N. B. — Avec ce dernier article, le prix du joujou est sensiblement augmenté.

PILULES GICQUEL, la Botte 11-50

Marché de Saumur du Samedi 16 Janvier

Froment-commerce, l'hectolitre	—	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	—	Veu	2 —
Méteil	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Porc	1 60
Orge	—	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	13 —
Sarrasin	—	Canards	5 —
Haricots blancs	20 —	Oies	11 —
Haricots rouges	18 —	Beurre le kilog.	2 80
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 25
Noix	11 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	95 —
Châtaignes	12 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	90 —
Sel les 100 kil.	15 —	les 52 kilog. 500	35 —
Son	14 —	id. 2 ^e	33 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	id. 3 ^e	30 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	60 —	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e id. Of. 35	4 50
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	Charbon de terre	—
id. 3 ^e id. Of. 35	—		

Combien de personnes, privées de sommeil à la suite d'émotions morales, de chagrins prolongés ou de travaux intellectuels excessifs, doivent au Sirop de Follet un repos qui a relevé leurs forces et leur courage. On trouve le Sirop de Follet dans toutes les pharmacies et dans tous les pays, au prix de 3 fr. le flacon. Il est prudent de s'assurer que le flacon porte bien la signature de l'inventeur.

DÉLAI PROROGÉ. — HEUREUSE PENSÉE

Nous avons annoncé que ceux de nos lecteurs qui prendraient une souscription privilégiée au Dictionnaire des dictionnaires avant le 31 décembre recevraient, à titre de gracieuseté, la Vie des Saints en 4 vol., par M^r Paul Guérin (prix: 46 francs).

Il y a eu, tout à coup, un tel empressement à souscrire avec cette prime gratuite, que l'édition a été épuisée en quelques jours. Afin de ne pas arrêter un si bel élan de propagande, le délai a été prorogé. Et un nouveau tirage de la Vie des Saints permet d'accepter de nouvelles souscriptions au Dictionnaire des dictionnaires avec droit à cette gracieuseté, si recherchée. Heureuse pensée, nous en avons déjà fait la réflexion, que celle d'offrir ensemble ces deux ouvrages, au moment où les sectes s'efforcent de déchristianiser la société moderne. Le Dictionnaire des dictionnaires, aussi remarquable par les Qualités scientifiques que par l'Orthodoxie, nous garantit contre l'erreur, par l'Accord de la science et de la foi. La Vie des Saints ravive nos croyances religieuses, élève nos âmes vers le surnaturel. Rappelons que l'un de ces ouvrages est entièrement gratuit, et que pour l'autre, les souscripteurs privilégiés participeront à des dividendes et rentreront par là, progressivement, dans le montant de leurs souscriptions. Pour profiter de ces avantages, il faut envoyer sa souscription sans retard. On trouvera plus loin les conditions, avec le bulletin de souscription.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du Visage et l'Hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats: Maréchale, Violette, Hélioïpse, Ylang et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les tons, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

A VENDRE
Maison avec beau Jardin
Situés rue Saint-Lazare, 32.
S'adresser, pour visiter, 6, rue
du Temple.

A LOUER
Présentement,

Un beau rez-de-chaussée, com-
posée de cinq pièces, et Jeux belles
pièces et un cabinet au premier
étage, avec jolis petits parterres.
Le tout dépendant d'une maison à
Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu,
n° 27.
S'adresser, pour traiter, à M.
GUSTAVE LEROY, propriétaire, à
Saumur, même rue, n° 29.

A Loner Présentement
MAISON
Avec Remise et Écurie
15, Rue du Temple.
S'adresser à M. MESNET,
18, rue Bodin.

MAISON A LOUER
Rue de la Chouetterie, n° 4,
Avec écurie, remise et grand jardin.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER
DE SUITE
GRAND MAGASIN
et Grande Cave.
S'adresser à M. CHATAIN, mar-
chand de bois, rue Saint-Nicolas.

A CÉDER
Pour cause de décès
Magasin de bois du Nord
et du Pays
Ancienne maison bien connue dans
la contrée et jouissant d'une
bonne clientèle.
A céder également
Fabrique d'agrafes et de crochets
Pour couvertures en ardoises. —
Système breveté et très apprécié.
Matériel presque neuf.
S'adresser, 13, quai Saint-Ni-
colas, Saumur.

UN JEUNE HOMME marié, ayant
connaissances spéciales et muni
des meilleures références, désire
place de régisseur.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour le 24 juin prochain,
Une Remise et une Écurie
Situées sur le chemin de la Boire
Quentin.
S'adresser au bureau du journal.

Occasion Exceptionnelle
A Vendre
UN PIANO A QUEUE PLEYEL
Entièrement neuf.
S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra			
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute.....	1/2 kil. 0.20
Ferté.....	0.65	Saucisses fumées.....	2 pour 0.25
Petit Brie.....	0.45	Poitrine fumée.....	1/2 kil. 1.50
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Jambon déossé.....	— 1.60
— Emmenthal.....	— 1.20	Saucisson de Lyon.....	— 3.50
Hollande.....	— 1.20	Pâtés de Foies gras truffés	
Roquefort.....	— 1.60	de Strasbourg et de Ruffec	
Port Salut.....	— 1.50	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Brie (véritable).....	— 1.40	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,	
Munster.....	la boîte 2.50	Grives, Perdreaux, Lièvres.	

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE ET ENCYCLOPÉDIQUE

LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

Sous la Direction de Mgr PAUL GUÉRIN, Camérier de S. S. Léon XIII

(8 volumes grand in-4° à 3 colonnes de 1.200 à 1.300 pages)

Réception de tout l'ouvrage avant les versements
Versements échelonnés
Reconstitution complète du Capital souscrit

Voici réalisé le vœu souvent émis dans les Congrès catholiques.
Le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES va enfin permettre aux
catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles
que leur fournit la libre-pensée.

Des cardinaux, des évêques, un grand nombre de hauts dignitaires
du clergé séculier et régulier ont honoré l'œuvre de leurs suffrages, de
leurs adhésions, et l'auteur n'a pas reçu moins de quatre mille lettres de
félicitations. La presse religieuse se a été unanime pour signaler et recom-
mander chaleureusement cette publication comme devant être encoura-
gée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de
tous les partis, et lui a prêté un brillant succès, qui s'annonce et s'ac-
centue en effet chaque jour. L'écoulement a déjà atteint le nombre de
dix mille exemplaires.

Une ingénieuse combinaison permet d'acquies cet ouvrage indis-
pensable, d'une utilité quotidienne, dans des conditions exceptionnelle-
ment avantageuses : quiconque souscrita d'après la formule ci-contre le
bulletin de 180 francs (le prix du Dictionnaire), aura droit : 1° à la pos-
session de tous les volumes du Dictionnaire et les recevra immédiatement ;
2° à la reconstitution du capital souscrit, 180 francs, au moyen des divi-
dendes qui seront répartis chaque semestre entre deux mille souscripteurs.
Le souscripteur privilégié sera donc remboursé en volumes avant d'avoir
rien versé ; de plus, il recouvrera son capital par la participation aux
dividendes, pris sur les bénéfices de chaque exemplaire vendu. Il aura de
la sorte, en définitive, pour rien, le DICTIONNAIRE DES DICTION-
NAIRES et augmentera le nombre des personnes d'élite associées à
cette croisade, l'armée de propagateurs d'une œuvre destinée à faire un
bien immense. C'est une application heureuse du principe d'association,
de société coopérative, le seul principe qui rende les œuvres prospères,
durables, utiles à tous et plus particulièrement profitables aux partici-
pants.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements
trimestriels. — On peut aussi payer en deux fois : 90 fr. fin avril 1892, et
90 fr. fin juillet 1892. — Celui qui paie comptant, c'est-à-dire 30 jours après la
réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de 10 fr. et ne verse que
170 fr. au lieu de 180. — Des avantages d'un autre genre sont accordés
aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILÉGIÉES, dont le nombre est
considérable.

Une gracieuseté TRÈS appréciable sera faite aux personnes
qui enverront leurs souscriptions sans retard.

Bulletin de Souscription

Je, soussigné

demeurant

déclare souscrire

de 180 francs pour la publication intitulée LE DICTIONNAIRE DES
DICTIONNAIRES, me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier
et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de dividendes
qui seront établis chaque semestre, et payés dans le cours du sui-
vant, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr PAUL
GUÉRIN, après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit : 45 francs
au 15 avril ; 45 francs au 15 juillet ; 45 francs au 15 octobre 1892 ;
45 francs au 15 janvier 1893.

Fait à

le

Signature :

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts et d'exemplaires de
l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à

M^{sr} Paul GUÉRIN, Avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre)

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le
département et la gare qui dessert la localité

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

TRÈS BEL ASSORTIMENT DE DRAPERIES NOIRES POUR
VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE

HABITS sur MESURE à 45 FR. Doublé Soie

LIVRAISON RAPIDE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

Le Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné,